

Oscar Pistorius sera mis en libération conditionnelle



Pretoria, 16 oct. (PL)-. Le sportif sud-africain, Oscar Pistorius, sera mis en libération conditionnelle le 20 octobre. Oscar Pistorius a été condamné à 5 ans de prison pour l'homicide de sa fiancée Reeva Steenkamp, en février 2013.

Le département sud-africain des services pénitenciers a fait savoir que la commission de libération conditionnelle avait pris en considération tous les arguments, y compris ceux avancés par la famille de la victime.

La libération conditionnelle à l'intention de Pistorius s'est prolongée de presque 2 mois. Au début, il devait en bénéficier le 21 août mais le ministre sud-africain de la justice, Michael Masutha, a bloqué les démarches et demandé une révision de l'affaire.

Michael Masutha a signalé que la commission de libération conditionnelle avait agi prématurément.

Pistorius, 28 ans, dont les deux jambes lui ont été amputées lorsqu'il avait 11 mois seulement, est devenu le premier coureur de sa condition, à entrer en compétition aux côtés d'athlètes non handicapés.

Il détient les records du monde dans les épreuves de 100, 200 et 400 mètres plats pour athlètes ayant subi une double amputation.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/deportes/72886-oscar-pistorius-sera-mis-en-liberation-conditionnelle>



Radio Habana Cuba